

FO VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIERE

De l'ENAC à la retraite, la carrière d'un agent évolue et connaît de nombreux changements.

Que ce soit pour les mutations, pour l'organisation du travail ou toutes autres démarches entreprises par un agent, il est souvent difficile de trouver les réponses parmi une myriade de textes réglementaires.

FO a donc décidé de mettre en place des accompagnements spécifiques à chaque problématique.

Pour cela, rien de plus facile, il suffit d'écrire à une adresse dédiée. Une équipe prendra en charge votre demande et vous contactera très rapidement.

Avec FO, vous avez la certitude d'avoir une écoute et un accompagnement par des personnes qualifiées.

FO vous accompagne dans votre mobilité

La loi de Transformation de la Fonction Publique (TFP) du 6 août 2019 a profondément modifié les textes régissant le fonctionnement des campagnes de mobilité en supprimant notamment les CAP. Pour autant, des règles existent et sont maintenant inscrites dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) que doit appliquer l'administration. FO veille à ce qu'elles soient respectées.

Pour chaque agent, une demande de mobilité est un moment fort dans sa carrière, ses motivations et ses contraintes lui sont propres. Parfois même, des événements familiaux importants en sont l'origine.

Afin que votre profil et vos motivations de mobilité soient pris en compte du mieux possible, FO vous propose un accompagnement dans votre démarche.

Pour ce faire et en fonction de votre corps, vous pouvez contacter une équipe FO qui sera à votre écoute.

En fonction de votre corps d'appartenance, quatre adresses sont à votre disposition :

mobilite-icna@fodgac.fr

mobilite-tseac@fodgac.fr

mobilite-contractuel@fodgac.fr

mobilite-iessa@fodgac.fr

FO vous accompagne dans votre parcours carrière

Envie de passer un concours pour évoluer ? Désir de changer de corps ? Des difficultés pour comprendre sa rémunération ?

Des interrogations dans vos démarches administratives professionnelles ?

On a tous une occasion ou une autre de se poser des questions tout au long de sa carrière, mais il est souvent difficile de trouver une réponse complète et fiable.

FO met à votre disposition ses compétences et connaissances pour vous répondre et vous aider dans vos démarches.

accompagnement-carriere@fodgac.fr

FO vous accompagne pour toute question réglementaire ou juridique

Contrairement au domaine privé où il existe un code du travail, la vie de l'agent public est régie par une quantité de textes réglementaires. Cela va du statut aux textes régissant l'organisation du travail en passant par la rémunération comprenant la part indiciaire et la part indemnitaire.

A de multiples occasions, un agent peut se poser la question de la bonne application de ces textes le concernant. Parfois même il peut se trouver dans l'obligation d'engager un bras de fer pour faire valoir ses droits.

Quel que soit le motif, la lecture de la réglementation n'est pas une chose simple et toute action entreprise encore moins.

FO vous propose donc un accompagnement et une expertise pour vous aider dans vos démarches.

avis-reglementaire-juridique@fodgac.fr

FO vous accompagne pour votre retraite

La fin de carrière est une étape importante pour un agent. C'est un moment qui se prépare et qui ne doit pas être négligé. Aussi il est essentiel que l'agent sache exactement les changements qui s'opéreront. Quelle sera la modification de revenus ? Dans le cas de carrière avec changement de corps, tout a-t-il bien été pris en compte ?

Toutes ces questions seront également à remettre dans la perspective d'une future réforme.

FO est là pour répondre à toutes vos interrogations !

N'hésitez pas à nous contacter.

retraite@fodgac.fr

